

Quel sujet de satisfaction et d'orgueil n'est-ce pas pour nous, que de posséder, au sein de cette grande ville, un monument si vénérable de cette charité large et sincère qui ne voit dans les malades, quelle que soit leur nationalité ou leur religion, que les membres souffrants de Jésus-Christ, et qui répand ses bienfaits sans distinctions et sans préférences.

Déjà à l'époque du changement de régime politique, en 1763, le général Amherst reconnaissait le mérite de cette maison et lui donnait une preuve de son admiration en lui envoyant une aide pour son œuvre. Vous avez rappelé sa visite, monsieur le supérieur, permettez-moi maintenant de citer ses paroles : « Ce ne sont, disait-il, en parlant des secours qu'il envoyait, que les arrhes du bien que je veux à une société si respectable que celle du monastère de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui peut compter, de la part de la nation britannique, sur la même protection dont elle a joui sous la domination française ».

Je suis heureux de le dire, cette noble promesse a été loyalement tenue : l'hôpital a toujours joui de toute la protection à laquelle il avait droit.

De son côté, ce monastère de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal a continué son œuvre avec la même fidélité et le même dévouement. Les services qu'il a rendus et qu'il continue de rendre n'ont fait que croître avec les besoins de cette grande cité, dont les rapides progrès font l'étonnement des étrangers et l'orgueil de ses habitants.

Et c'est avec la plus profonde satisfaction que, me faisant aujourd'hui l'interprète de la reconnaissance publique, je puis affirmer que dans le cœur de chaque citoyen de cette ville, sans distinction de nationalité et de religion, le sentiment de respect et d'admiration pour les religieuses de l'Hôtel-Dieu est toujours aussi vivace et aussi sincère qu'au temps où le général Amherst prononçait les nobles paroles que j'ai eu l'avantage de citer.